

Prix de la Fondation Eben-Hézer 2010

Soutien à une contribution journalistique d'importance permettant :

- **de mieux faire connaître la vie des résidents des institutions liées au handicap mental ou au domaine médico-social et leur accompagnement par le personnel éducatif ;**
 - **et d'appréhender leur réalité avec objectivité, au-delà des tabous.**
-

REGLEMENT DU CONCOURS

Contexte et fondement

La Fondation Eben-Hézer, fondée en 1899 par Sœur Julie Hofmann, comprend actuellement trois institutions à Lausanne et St-Légier. Eben-Hézer Lausanne (Maisons des Chavannes) et la Cité du Genévrier à St-Légier accueillent près de 450 personnes handicapées mentales. L'EMS Home Salem à St-Légier accueille une centaine de personnes âgées. Ces trois institutions emploient au total plus de 700 personnes.

Les personnes handicapées et âgées continuent de gêner. Quelques caractéristiques marquent la communication autour de ce qui touche les personnes en situation de handicap mental et des personnes en perte d'autonomie : manque de connaissances ; excès de pudeur ; tabous ; culpabilité ; insécurité liée au mode d'expression. Face à elles, nous ressentons trop souvent un malaise, ne sachant comment nous comporter ni de quelle manière les approcher ou simplement échanger. Et ceci alors même qu'elles nous gratifient de leur richesse humaine et, souvent, démontrent de belles capacités à se rendre utiles et à exprimer leur talent au cœur de contributions collectives (artistiques, musicales, sportives). Au-delà, ne peuvent-elles pas nous faire découvrir une part d'altérité en nous ?

Afin de mieux faire connaître la vie des institutions qui oeuvrent en faveur de ces personnes, le travail des éducateurs et du personnel soignant, la Fondation Eben-Hézer a décidé d'attribuer un prix. Décernée annuellement, cette récompense doit valoriser une contribution journalistique d'importance, réalisée par un représentant de médias romands ayant, de par sa diffusion, permis de réduire de manière significative le fossé décrit plus haut.

Conditions de participation

Sont conviés à participer : tous les professionnels du métier (journalistes RP ou stagiaires, animateurs) publiant ou diffusant dans un média romand (presse écrite, audiovisuelle ou en ligne), à l'exception de la presse spécialisée.

Seuls les travaux ayant été réalisés pendant l'année en cours et jusqu'au 15 mai de l'année suivante seront admis ; une réalisation déjà primée ou rémunérée par la Fondation ne peut pas être prise en considération. Les travaux devront être remis au secrétariat de la Fondation, en 8 exemplaires sur support CD-Rom ou DVD accompagné d'une lettre de motivation, d'un bref curriculum vitae du candidat, ainsi qu'un résumé écrit pour les candidatures de médias audiovisuels.

Par contribution journalistique, nous entendons aussi bien les émissions de TV, de radio, des reportages que des dossiers approfondis, voire une série d'articles thématiques consacrés au thème de la « personne âgée ». Le jury peut délibérer chaque année pour déterminer le thème faisant l'objet du concours ; l'idée est d'attribuer un prix chaque année en alternance entre le handicap et la gérontologie.

Le travail primé pourra être repris dans le cadre d'une publication de la presse spécialisée. Il fera l'objet d'une mention dans le rapport annuel de la Fondation et sur le site Internet.

Critères

Les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- l'objectivité journalistique ;
- l'intelligibilité pour le grand public ;
- l'originalité ;
- l'incitation à la réflexion pour le grand public.

Les membres du jury remplissent chacun une grille d'évaluation comprenant l'ensemble des critères et, pour chacun des critères, une note d'appréciation dans une fourchette définie.

Jury

Le jury est composé comme suit :

- le Président en exercice de la Fondation Eben-Hézer (membre permanent) ;
- 1 membre du Conseil de Fondation d'Eben-Hézer ;
- 1 directeur de l'une des 3 Maisons (Eben-Hézer-Lausanne (Maisons des Chavannes) ; Cité du Genévrier ; Home Salem) ou un membre du personnel désigné par eux ;
- 1 journaliste d'expérience et de terrain doté d'une grande sensibilité et d'une connaissance étendue des domaines du handicap et du médico-social ;
- 1 membre désigné par le Comité de l'AVOP ;
- 1 membre désigné par le Comité de l'AVDEMS ;
- une personnalité reconnue des domaines représentés et rompue au fonctionnement des médias.

Les membres du jury, à l'exception du Président, sont élus par cooptation tous les 3 ans.

Recours

Aucun recours contre la décision du jury ne pourra être accepté.

Prix

Le montant attribué s'élève à CHF 5'000.- ; il a été déjà été distribué en 2007, 2008 et 2009.

Le lancement officiel du concours est prévu à mi-janvier 2010, la remise du prix est effectuée en automne 2010.

Les rédactions et les journalistes indépendants sont informés par courrier.

Délai de dépôt

Pour la 4^{ème} année, la date butoir est fixée au 31 mai 2010.

Informations

M. Philippe Ischi,
Secrétariat général de la Fondation Eben-Hézer
Chemin de Rovéréaz 25
Case postale 163
1000 Lausanne 12
Tél. 021 654 63 35
Email : fondation@eben-hezer.ch

Janvier 2010